

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 mars 2021

N° Délibération	DE_31032021_04
Nombre de conseillers en exercice	52
Nombre de conseillers présents	43
Nombre de conseillers absents	9
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de suffrages exprimés	50

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 31 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LAVAZAN sous la présidence de Nicole COUSTET.

Etaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS

Bazas : Richard BAMALE, Danielle BARREYRE, Isabelle BERNADET, Jean-Bernard BONNAC, Isabelle DEXPERT, Patrick DUFAU, Marie-Bernadette DULAU, Bernard JOLLYS, Isabelle POINTIS, Julien RIVIERE, Laurent SOULARD

Bernos-Beaulac : Didier LAMBERT, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Didier COURREGELONGUE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : David ATTIMONT

Cours-les-Bains : Jacques LAGARDERE

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Pascal LOSSE

Gans : Jean-Baptiste DOUSSOU

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Lucienne BIES, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Denis ESPAGNET

Lados : Martine FRANCELIN

Lartigue : /

Lavazan : Henrique CHANFRANTE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Jacky DARTHAIL

Marimbault : Sébastien TAMAGNAN

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Nicole VIGNE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Michel DARROMAN

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Jean-Marc VAZIA

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents ou excusés	Amandine BARBERE, Patrick CHAMINADE, Francis DELCROS, Jean-Claude DUPIOL, Jean-Luc GLEYZE, Philippe LAMOTHE, Morgan LE COZL, Alain MICHEL, Marie-Agnès SALOMON
---------------------------	--

Pouvoirs de	Amandine BARBERE à Isabelle DEXPERT Patrick CHAMINADE à Françoise DUPIOL-TACH Francis DELCROS à Isabelle BERNADET Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN Jean-Luc GLEYZE à Christine LUQUEDEY Alain MICHEL à Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL Marie-Agnès SALOMON à Jean-Bernard BONNAC
--------------------	--

Secrétaire de séance	Isabelle DEXPERT
-----------------------------	------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

RAPPORT N°02 – FINANCES

Rapporteur : Nicole COUSTET

Objet de la délibération

Adoption du budget du restaurant du Lac de la Prade 2021

Exposé

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu la commission des finances du 23 mars 2021,

Le restaurant du Lac de la Prade n'a pas connu d'activités en 2020 compte tenu du contentieux engagé contre l'ancien occupant et de la crise sanitaire. Toutefois, les modalités de location du restaurant ont été repensées avec l'appui de l'avocat de la collectivité et d'un expert immobilier. Ainsi, la durée d'occupation sera allongée tandis que la part fixe du loyer sera revue à la baisse.

Au niveau de la section de fonctionnement, les principales charges et recettes sont constituées par :

- le paiement des fluides, de petits équipements et des prestations de menu entretien pour 7 070 € ;
- les frais d'honoraires et de contentieux pour 7 000 € ;
- les admissions en non-valeur pour 10 800 € dans l'hypothèse où le trésorier ne parvenait pas à recouvrir les sommes dues par l'ancien occupant ;
- le paiement des intérêts de la dette pour 3 911.56 € ;
- les dotations aux amortissements pour 47 837 € ;

en recettes :

- le montant de la redevance (7 mois de location en 2021) pour 9 310 € (hors part variable) ;
- la subvention d'équilibre issue du budget principal pour 38 480.25 € (contre 73 654,82 € en 2020).

Au niveau de la section d'investissement, les principales charges et recettes sont constituées par :

- le remboursement du capital des emprunts pour 13 333.33 € ;
- la réalisation de divers aménagements pour 117 169.02 € ;

en recettes :

- le résultat (positif) issu de l'antérieur pour 71 447,35 € ;
- les dotations aux amortissements pour 47 837 € ;
- le subventionnement par la Région des aménagements réalisés (et restant à réaliser) pour 13 866 €.

A noter : le montant particulièrement élevé, prévu en dépense d'investissement, ne sera pas réalisé en totalité. En effet, les dépenses occasionnées pour la création du restaurant impliquent la passation d'écritures d'amortissement dont les montants ne sont pas neutres (47 837 € en 2021). Ainsi, plusieurs milliers d'euros sont crédités au bénéfice de la section d'investissement et ceci, tous les ans. Il en résulte l'accumulation d'excédents au niveau de la section d'investissement et donc un niveau de recettes sensiblement élevé qu'il convient d'équilibrer par l'inscription de dépenses en conséquence.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

⇒ **D'ADOPTER** le budget 2021 du Lac de la Prade, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	78 288,56 €	50 438,25 €
REPORTS 2020 (002)	- €	27 850,31 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	78 288,56 €	78 288,56 €
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	95 990,35 €	47 837,00 €
RESTES A REALISER	37 160,00 €	13 866,00 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		71 447,35 €
TOTAL INVESTISSEMENT	133 150,35 €	133 150,35 €
TOTAL BUDGET	211 438,91 €	211 438,91 €

⇒ **DE DIRE** que les crédits de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont votés par chapitres.

Résultat du vote :

Votants : **50**
 Abstention : **0**
 Pour : **50**
 Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} Avril 2021.

La Présidente,
Nicole COUSTET